

## SÉANCE DU 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mme Chantal GERENTES, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

**Absent représenté :** Mme Elisabeth LOUCAO (représentée par Mr Alain GALLAND)

**Absents :** Mmes Véronique MORETTON, Agnès MERCIER

Mme Natacha ROUX a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

**Approbation du compte rendu de la dernière séance :** Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 28 avril est approuvé à l'unanimité.

### Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 608 (Rue de la Porte Rouge)
  - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 165 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 164 (Avenue Laurent Eynac). Il est précisé que le délaissé de route, en partie entouré d'un grillage, appartient au Conseil Départemental.
  - Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AC numéros 183 et 504 (58 rue Saint Pierre)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Demande acquisition de terrain sectionnel à Crouziols :** Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section D numéro 1376 appartenant à la section du village de Crouziols. Lors de travaux de rénovation, les nouveaux propriétaires de la maison située sur la parcelle D 1377 se sont en effet rendu compte que leur cuve à mazout avait été installée sur le domaine sectionnel et que leur cour actuellement délimitée par un muret s'y trouvait aussi. Ils souhaiteraient donc régulariser la situation et pouvoir acquérir la partie située devant et à côté de leur maison, ce qui leur permettrait aussi d'installer une fosse septique et une cuve à granulés. La surface concernée représente environ 195 m<sup>2</sup>. Mr le Maire rappelle qu'une telle acquisition nécessite l'accord d'au moins la moitié des électeurs de la section et qu'un vote devra donc être organisé, comme cela avait été le cas récemment pour la section du Mont. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de consulter les électeurs de la section par voie d'élection. Mmes Marie ROCHE et Laure JOURDAN, et Mr Alain GALLAND assureront la permanence pour cette élection le samedi 25 juin de 9 à 11 heures.

**Demande d'acquisition de terrain sectionnel au Mont :** Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 2180 appartenant à la section du village du Mont. Les propriétaires de la maison située sur la parcelle A 1056 et 2179 souhaitent en effet acquérir une partie située devant leur maison afin de constituer une unité de propriété. La surface d'acquisition représente environ 187 m<sup>2</sup>. Mr le Maire rappelle qu'une telle acquisition nécessite là aussi l'accord d'au moins la moitié des électeurs de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de consulter les électeurs de la section par voie d'élection.

**Plan d'alignement – rue de l'Olivier :** Monsieur le Maire présente au Conseil un plan d'alignement de voirie réalisé par le cabinet de géomètre ARPENTAM permettant de délimiter l'alignement de la voirie au droit de la parcelle cadastrée section AB numéro 475. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'alignement au droit de la parcelle AB 475 tel que défini sur le plan présenté.

**Extension du réseau électrique – Allée des Narcisses :** Monsieur le Maire présente au Conseil le permis d'aménager déposé par un pétitionnaire pour le découpage de la parcelle cadastrée B 1684 en vue de la création d'un lotissement privé. Cette autorisation d'urbanisme nécessite l'extension du réseau électrique basse tension pour la desserte des trois nouvelles parcelles créées. Le Syndicat propose de passer les réseaux le long de la parcelle B 1638 en limite nord-ouest du terrain afin de desservir les lots par le haut, à côté des entrées de ces trois parcelles. Le permis d'aménager est pour l'instant bloqué dans l'attente de ce raccordement électrique. Comme ce fut le cas précédemment, le Syndicat d'Energie propose à la Commune de réaliser elle-même ces travaux ou de financer cette extension en versant une participation de 10 € par mètre, soit un montant de 650 € pour 65 mètres. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation de la commune à hauteur de 650 € pour la réalisation de cette extension du réseau basse tension.

**Vente de parties de domaine public :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises lors des séances du 25 février 2021, du 26 août 2021 et du 24 février 2022 concernant des ventes de domaine public. Il indique que le Conseil avait alors émis un avis favorable à ces ventes, sous réserve d'un avis positif du commissaire enquêteur. Il propose donc de lancer les enquêtes préalables correspondantes. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une enquête publique conjointe qui aura lieu du 12 septembre au 9 octobre 2022 pour les ventes de parties de domaine public situées Place du Vallat, rue Cornélie Falcon, rue Via Croze et à Crouziols.

**Aménagement de l'entrée nord du bourg – approbation maîtrise d'œuvre :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour le choix d'un bureau d'études chargé de l'aménagement de l'entrée nord du bourg. Il présente donc les offres reçues pour cette mission et le rapport d'analyses des offres. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre du cabinet Osmose pour un montant de 38 340 € HT avec un taux de rémunération de 6.75 % et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant.

**Aménagement entrée nord du bourg – demande de subventions :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée nord du bourg comprenant notamment l'installation d'un rond-point en forme de 'cacahuète'. Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement de la part de plusieurs organismes et propose donc de voter le plan de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et l'estimatif présenté pour un montant de 607 718 € HT (part communale)
- Approuve le plan de financement suivant :
  - o Amende de police : 12 000 €
  - o Etat (DETR ou DSIL) : 200 000 €
  - o Département de Haute-Loire (Contrat Intérêts Locaux) : 80 000 €
  - o Région AURA : 180 000 €
  - o Commune : 135 518 €
- Autorise Mr le Maire à demander les subventions auprès des organismes précités.

**Revitalisation du bourg – Ilots tests :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible de réaliser une étude subventionnée à hauteur de 80% sur un immeuble ou sur un groupe d'immeubles dans le cadre du programme de Revitalisation soutenu par le Conseil Départemental. Suite aux nombreux échanges ayant eu lieu sur le sujet, deux projets ont été ciblés : le premier concerne un projet porté par l'Atelier des Possibles concernant l'acquisition et l'aménagement d'une maison avec un commerce en rez-de-chaussée, des bureaux au

premier et des logements au dernier étage. Un second concerne une autre propriété de la rue Saint Pierre présentant un intérêt stratégique en raison de sa grande surface mais pour laquelle aucun aménagement n'a à ce jour été envisagé. Le Conseil estime qu'une étude pourrait effectivement être engagée pour le premier projet qui semble assez avancé, mais n'est pas favorable au lancement d'une seconde étude pour le deuxième projet. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au Conseil que la Direction Départementale des Territoires conseille à la commune d'envisager des actions à plus long terme de réhabilitation d'ilots comprenant plusieurs immeubles dégradés qui pourraient être incluses dans la convention cadre du programme Petites Villes de Demain et qui pourraient faire l'objet d'une Opération de Revitalisation du Territoire. Ce type d'opérations permet en effet de réhabiliter un secteur jugé prioritaire en bénéficiant d'aides importantes de l'ANAH couvrant 70% du déficit de l'opération, acquisitions comprises. Pour définir réellement les besoins et le projet, il faut préalablement lancer une autre étude de faisabilité de plus grande ampleur qui peut être financée à 75% par l'ANCT et l'ANAH. Mr le Maire propose de travailler sur le secteur qui s'étend de la rue Guillaume III jusqu'à la rue Loubatière dans lequel plusieurs immeubles inhabités et en mauvais état se trouvent et propose aux membres du Conseil de réfléchir à ce sujet pour la prochaine réunion. Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider d'ores et déjà l'opération concernant l'ilot test dont le projet se situe au 59 rue Saint Pierre.

**Plan de projet de remise en état de la carrière du Mont :** Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de remise en état du site de la carrière du Mont qui devrait être approuvé préalablement au lancement de l'étude d'impact nécessaire à l'installation du champ photovoltaïque précédemment évoqué. Ce projet de remise en état sera présenté à la DREAL. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan présenté.

**Publication des actes ne présentant pas un aspect réglementaire ou individuel :** Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 va obliger les communes de plus de 3500 habitants à appliquer de nouvelles règles de publicité et de conservation des actes de la commune. Priorité est donnée à la publication par voie électronique même pour les communes de moins de 3500 habitants. Mr le Maire précise que ces règles sont déjà appliquées par la commune mais qu'il y a lieu de délibérer afin d'approuver officiellement leur mise en pratique. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc les modes de publicité suivants pour tous les actes ne présentant pas un caractère individuel ou réglementaire :

- Arrêtés municipaux : affichage des arrêtés temporaires au tableau des publications officielles et publication sur le site internet pour les arrêtés permanents
- Relevé de décisions du Conseil Municipal : Affichage au tableau des publications officielles, insertion sur le site internet et publication dans la presse locale
- Compte rendu de séance : Affichage au tableau des publications officielles et insertion sur le site internet, conservation des originaux dans un registre
- Délibérations du Conseil Municipal : Affichage au tableau des publications officielles

**Aménagement de la salle des fêtes – avenants aux marchés de travaux :** Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les avenants à approuver afin d'assurer la continuité de ce chantier :

- Avenant 1 au lot 5 – Plâtrerie peinture – salle annexe : + 4187 Euros correspondant à la pose d'un plafond coupe-feu sur ossature métallique sur 106 m<sup>2</sup> en lieu et place d'un plafond en plaque de plâtre. Ce plafond permet d'éviter la mise en place d'un système de sécurité incendie sous la charpente métallique.
- Avenant 1 – lot 3 – Plâtrerie peinture isolation – Salle des fêtes : + 1500 Euros correspondant à la reprise d'ouverture des portes latérales de la scène et à leur rehaussement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les deux avenants présentés.

**Intervention ST après compteur par erreur :** Mr le Maire indique au Conseil que le Service Technique intervient parfois pour des réparations de fuites d'eau et ne découvrent qu'au cours de l'intervention que les travaux concernent une fuite située après compteur, et sont donc à la charge des usagers. Il propose donc que dans ce cas précis, une somme forfaitaire puisse être demandée à l'utilisateur afin que le travail effectué puisse être

facturé. Il demande donc de réfléchir à la mise en place d'une telle participation. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine séance.

**Convention d'occupation du domaine privé de la commune pour la tyrolienne au Viaduc :** Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une tyrolienne va être aménagée à proximité du viaduc de la Recoumène. Elle sera installée sur des parcelles privées mais devra en survoler d'autres faisant partie du domaine privé de la commune. Cette dernière doit donc autoriser leur survol. Monsieur le Maire propose donc qu'une convention soit établie. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec l'association gérant l'activité. Mr le Maire rappelle ensuite que la traversée du Viaduc sera interdite à compter du 15 juin en raison de la pose des barrières. Des grilles seront installées et un cadenas sera posé. Seuls les riverains pourront disposer d'une clé.

**Rond-point des vétérinaires :** Mr le Maire rappelle au Conseil que la question de l'aménagement du carrefour situé à l'entrée de la rue Calveyrade et de la rue Langlade avait été évoquée précédemment mais qu'aucune décision définitive n'avait été prise. S'agissant d'une route départementale, l'avis du service des routes du Conseil Départemental avait été demandé et deux propositions avaient été faites par ce dernier. La première impliquait la mise en place d'un Stop pour les véhicules venant du Puy, et la seconde prévoyait la mise en place d'un Cédez le Passage sur chacune des routes. Mr GALLAND indique que les peintures des Cédez-le-passage ont été réalisées a minima afin de sécuriser les lieux et propose d'installer un rond-point provisoire à l'aide de balises bicolores pour voir si le système fonctionne correctement et prévoir aussi le meilleur emplacement. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'un rond-point au croisement entre la route départementale 27, la rue Calveyrade et la Rue Langlade.

**Forage autour des réservoirs sous les Roncs :** Mr le Maire propose d'étudier l'éventualité de réaliser un ou plusieurs forages aux alentours des réservoirs pour permettre de garantir un approvisionnement en cas de problème sur la canalisation principale. Le Conseil décide de traiter cette question lors du prochain Conseil Municipal.

**Mise en place des jardins mutualisés – tarif de location :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de jardins mutualisés sous la route de la Garenne. Il rappelle qu'une parcelle de terrain a été acquise à cet effet et que des travaux de remise en état du terrain vont être engagés. Il propose donc dans un premier lieu de fixer le tarif de location des parcelles et de définir la surface de chacune d'entre elles. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location à 10 € par an pour une parcelle de 50 m<sup>2</sup>. Mr le Maire indique qu'un projet de règlement intérieur sera présenté lors de la prochaine séance.

#### **Questions diverses :**

**Proposition d'échange de terrains à Châteauneuf :** Mr GALLAND propose l'acquisition de terrains agricoles, ceci afin de pouvoir procéder à un échange avec un propriétaire possédant des parcelles aux abords immédiats du captage de Châteauneuf. Il présente une proposition d'échanges. Mr le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir au prix d'acquisition des parcelles concernées et suggère d'aborder la question lors de la prochaine séance.

**Subvention DETR camion de déneigement :** une subvention de 25 000 € a été obtenue pour l'achat du camion de déneigement.

**Mécénat Michelin pour la vierge à l'enfant en bois :** Mr le Maire informe le Conseil qu'un dossier avait été déposé il y a quelques mois dans le cadre d'un appel à candidatures pour obtenir le soutien d'un mécène susceptible de financer partiellement la restauration de la Vierge à l'Enfant du XVIII<sup>ème</sup>. Il ajoute que le dossier déposé a été retenu et que l'entreprise Michelin a attribué une aide de 8000 €. Mme JOURDAN indique que Mr le Curé souhaite aussi demander l'aide du diocèse pour cette restauration qui pourra également faire l'objet d'une demande de subvention auprès des financeurs habituels pour les objets mobiliers inscrits, à savoir la DRAC, la Région et le Département.

**Subvention sondages géotechniques :** une subvention de 16743 €, correspondant à 50% du montant global de l'opération, a été attribuée par la DRAC. Mr le Maire indique par ailleurs que tous les sondages n'ont pas pu être effectués en raison de la présence d'ossement sur le parvis de l'église.

**Recensement de population :** il aura lieu en février et mars 2023

**Point sur les travaux de la Place du Vallat :** Mr le Maire indique que les fondations de l'ancien mur du fort médiéval ont été découvertes au fond de la Place. Mme JOURDAN propose de les mettre en valeur au moyen d'une surface transparente intégrée au sol. Mr le Maire indique que cette proposition sera faite à l'architecte.

**Parking du Crédit agricole :** Mr le Maire propose au Conseil d'installer une plateforme pour les containers à ordures ménagères derrière les toilettes publiques de l'esplanade Stevenson, sur le domaine public. Le Conseil Municipal estime que le camion de collecte risque de rencontrer des problèmes pour vider les containers car la parcelle située devant le bâtiment du Crédit Agricole appartient à ce dernier et des véhicules y sont souvent stationnés. Cette solution semble pour l'heure difficilement applicable.

**Dossier Leader :** Mr le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances concernant la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au fonds Leader avant le 1 septembre. Il indique que la possibilité de réaliser une opération d'aménagement de l'espace public avait été évoquée. Mr le Maire propose au Conseil de traiter cette question lors de la prochaine séance.

**Demande occupation du domaine public :** Mr le Maire présente au Conseil une demande d'occupation du domaine public effectuée par une personne qui souhaiterait pouvoir installer un stand de vente de nourriture à emporter dans l'espace vert situé au croisement entre la RD 27 et la RD 49. Le Conseil souhaite que le demandeur apporte plus d'informations sur son activité avant de se prononcer.

**Dates diverses :**

**Fête historiée 1522 les 4 et 5 juin**

**Conseil communautaire jeudi 9 juin au Monastier**

**Commission homologation Petites Cités de Caractère le 10 juin de 9 h à 12 heures**

**Elections législatives les 12 et 19 juin**

**Réunion présentation du PLUi au public le mardi 14 juin à 20 heures 30**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 juin 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.